



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 12/ONDH/2015
(Séance publique)

Le **27 novembre 2015 à 10 heures**, il sera procédé, dans les bureaux de l'ONDH, sis à Angle avenue Allal Al Fassi et avenue des FAR, Hay Ryad- Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix relatif à la **maintenance préventive et curative des équipements et installations techniques en trois (03) lots**.

Lot 1 : Maintenance de l'installation téléphonique ;

Lot 2 : Maintenance des photocopieuses et des fax ;

Lot 3 : Maintenance des équipements de climatisation et de ventilation.

NB : le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises nationales (**PME**)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'ONDH, sis à Angle avenue Allal Al Fassi et avenue des FAR, Hay Ryad- Rabat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma et l'adresse électronique suivante : www.ondh.ma

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- **Lot 1** : Dix huit mille Dirhams TTC (18 000,00 DH) ;
- **Lot 2** : Vingt trois mille quarante Dirhams TTC (23 040,00 DH) ;
- **Lot 3** : Soixante douze mille Dirhams TTC (72 000,00 DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis à l'adresse sus-indiquée ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée ;
- Soit les remettre, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 10,11 et 12 du règlement de la consultation.

En application des dispositions de l'article 6 de l'arrêté du ministre de l'Economie et des Finances n° 3011-13 du 24 Di al hija 1434 (30 octobre 2013) portant application de l'article 156 du Décret n° 2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatifs aux marchés publics, le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyens entreprises nationales, ainsi les concurrents doivent présenter les pièces complémentaires prévus dans l'article 4 de l'arrêté précité et dans l'article 11 du règlement de la consultation.